



# ✓ CHECKLISTS

CARRERE

**Vous souhaitez acquérir un bien en état futur d'achèvement ? Voici la liste des documents à réunir pour constituer votre demande de Prêt Immobilier.**

## **Vos documents personnels :**

- Un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- Les documents attestant de la situation familiale (livret de mariage ou certificat de Pacs, livret de famille si vous avez des enfants...),
- Un justificatif de domicile actuel,
- Les 3 derniers bulletins de salaire (si vous êtes artisan ou issu de la profession libérale vous devrez fournir les 3 dernières années de bilan afin de garantir votre stabilité),
- Vos 3 derniers relevés de compte en banque,
- Vos 2 derniers avis d'imposition,
- Les tableaux d'amortissement d'éventuels autres prêts immobiliers,
- Les documents justifiant des sommes qui servent à composer l'apport personnel.

## **Les documents liés à votre projet immobilier :**

Vous ne pourrez pas démarcher les banques avant d'avoir signé l'avant-contrat. Vous devrez donc prévoir d'ajouter au dossier de demande de prêt :

- Le contrat de réservation\*,
- Les plans\*,
- La notice descriptive\*.

\*Ces éléments seront à disposition dans votre espace client Carrere.